

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU 23 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la salle des fêtes, sur convocation du 18 mars 2021, affichée le 18 mars 2021, de Madame BONDUEL Florence, Maire, en séance ordinaire.

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pour assurer des conditions de réunion conformes aux règles sanitaires en vigueur, la séance s'est déroulée à la Salle des Fêtes.

Monsieur le Préfet a été prévenu par courrier du 18 mars 2021 de la tenue du conseil municipal hors de la maison commune.

La limitation des déplacements en vigueur ne permet pas d'autoriser l'accès du public aux séances, seuls les journalistes ou personnes justifiant d'un motif professionnel peuvent y assister.

Un décret prévoit que chaque élu pourra détenir deux pouvoirs et l'abaissement du quorum au tiers des membres.

ORDRE DU JOUR :

Démission d'un conseiller municipal

Taux des taxes directes locales 2021

Subventions communales et extra communales 2021

Participation au coût des voyages scolaires organisés par le collège des Bordes année 2021

Budget pédagogique école 2021

Budgets principal et annexe assainissement adoptions des comptes de gestion et administratifs 2020,

affectation des résultats budgétaires de 2020 aux budgets primitifs 2021, vote des budgets primitifs 2021

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Demande de subvention programme LEADER / Manifestation « Esprits de la Forêt » 15-16.05.2021

Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Adhésion au Groupement d'intérêt public RECIA

Extension du réseau public d'électricité

Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Sylvie VUILLET, Christian TOUSSAINT, Gilberte BADAIRE, Catherine FOUCAULT, Jonathan RÉMÉNÉ, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Sophie THIRET épouse ALLION, Aurélia BLOT, Dominique BAUDOIN, François DAUBIN.

Absente donnant pouvoir: Aurélie DAUBIN à Florence BONDUEL

Absente : Priscilla SERVAN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Secrétaire de séance : Christian TOUSSAINT

Mme le Maire informe l'assemblée de la démission de Mr DESSART Philippe, conseiller municipal, effective le 15.03.2021. Mr DAUBIN François, premier suppléant déclaré lors de la candidature de la liste électorale en mai dernier vient le remplacer.

Adoption du PV de la séance du 18.02.2021. Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres qui y étaient présents.

Délibération 2021- 05 : Représentativité des élus suite démission d'un conseiller municipal

Il convient de remplacer Mr DESSART, conseiller municipal démissionnaire dans ses fonctions de :

- représentant communautaire titulaire au PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne
- référent sécurité routière
- correspondant de défense et de sécurité civile

Il convient d'entendre Mr DAUBIN François concernant les commissions municipales de travail auxquelles il souhaite participer.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Propose à la communauté de communes des Loges de désigner FOUCAULT Catherine, représentant communautaire titulaire au PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne (en lieu et place de sa représentativité en tant que suppléante) et François DAUBIN, représentant communautaire suppléant au PETR Forêt d'Orléans Loire.

Désigne Mr François Daubin référent sécurité routière et correspondant de défense et de sécurité civile de la commune.

Ajoute Mr François Daubin aux commissions municipales de travail « finances » et « développement économique ».

Délibération 2021- 06 : Taux des taxes directes locales 2021

Par délibération 2020-78 du 08.12.2020, le Conseil municipal a décidé de maintenir pour 2021 les taux des taxes directes locales 2020 pour le foncier bâti et non bâti soit:

- 16.61 % pour la taxe foncière sur le bâti,
- 83.98 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

En application de l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020,

- le taux de la taxe d'habitation est gelé de 2020 à 2022
- à compter de 2021, les collectivités ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales et sont compensées par la redescende de la taxe foncière départementale.

Ainsi, il convient d'ajouter, au taux de TFPB communal, le taux de TFPB départemental 2020 de 18.56 %.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Corrige le taux des taxes directes locales 2021 comme suit :

- **35.17 % pour la taxe foncière sur le bâti,**
- **83.98 % pour la taxe foncière sur le non bâti.**

Délibération 2021- 07 : Subventions communales et extra communales 2021

Etant entendu l'avis de la commission municipale finances réunie le 15.03.2021,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 10 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (Mrs Réméné, Gollion, Daubin et Ameur)**

DECIDE du versement des subventions suivantes :

- Associations communales :**

Associations	subvention 2020	demande de subvention 2021	subvention 2021 accordée	
Comité des Fêtes	600 €	0 €	0 €	
	200 € repas 13 juillet		200€ si repas du 13 juillet	
Taï Chi	100 €	150 €	100 €	
Ateliers Saint Laurent	400 €	400 €	0 €	
RCBB**	1 900 €	2 400 €	1 900€ ** voir clause	
CEC Briou*	0 €	0	0 €	
Higurashi	150 €	150 €	150 €	
Sourire de la Forêt***	2 200 €	1 100€ et 1 100€=	2200€	2 200 € en 2 fois
Groupement Féminin	340 €	0 €	0 €	
La Boulzacienne	140 €	0 €	0 €	
ACIFL	400 €	0 €	0 €	
rmbb	0 €	0 €	0 €	
La Fraternelle	1 000 €	1 000 €	1 000 €	
Anciens Combattants****	200 €	200 €	200 €	
Asso parents élèves		0 €	0 €	
Magie des tous petits		0 €	0 €	
total	6 430 €	6 500 €	5 750 €	

*intervention technique tonte

** achat filet ballons stade Briou

*** en fonction des activités du club et du repas de fin d'année

**** achat de gerbes cérémonies

- Associations extra communales :**

Maintient pour 2021, sous réserve de réception d'une demande, les subventions accordées en 2020 :

- Association sportive du collège des Bordes : 250 €

- Foyer socio-éducatif du collège des Bordes : 120 €

- Association des pupilles de l'enseignement public du Loiret: 50 € par jeune de la commune scolarisé en instituts médico-éducatifs

-Association les Clos du Loiret : 50 € par enfant de la commune scolarisé dans cet institut médico-éducatif

- Collège des Bordes, voyages scolaires : 240 €

- Clic de l'Hôpital de Sully sur Loire : 150 €

Précise que la collectivité soutient aussi l'association « La Ligue nationale contre le cancer » au travers de la marche rose qu'elle organise chaque année en octobre et dont les fonds collectés sont en intégralité reversés à l'antenne départementale de cette association.

Délibération 2021- 08 : Participation au coût des voyages scolaires organisés par le collège des Bordes année 2021

Etant entendu l'avis de la commission municipale finances réunie le 15.03.2021,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Reconduit une participation aux familles, des élèves du collège des Bordes domiciliés sur la commune, de 8 € par jour (limité à 10 jours) pour aider au financement des voyages organisés par l'établissement.

Les familles devront faire une demande auprès de la Mairie en justifiant la participation au voyage accompagné d'un RIB

Cette aide sera accordée directement aux familles par virement bancaire.

Délibération 2021- 09 Budget pédagogique école 2021

Etant entendu l'avis de la commission municipale finances réunie le 15.03.2021,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

RAPPEL 2020	
Fournitures scolaires (papeterie, matériel pédagogique)	Base effectif année N = effectif année scolaire N-1/N 45 € par élève (maternelles et primaires)
Livres de prix	Facture à payer en N pour année scolaire N-1/N 8.50 € par élève maternelle 13 € CP à CM 1 19 € CM2
Coopérative scolaire (subvention pour sorties)	Versé en avril N pour année scolaire N-1/N 580 € par classe
Aide classe de découverte	Versé en avril N pour année scolaire N-1/N 130 € par élève, maximum 1 classe
Investissement	600 € annuel

Piscine	Transport pris en charge par la CCL Facture entrées piscine prise en charge par la commune
Photocopieur	0.005 € HT copie monochrome / 0.05 € HT copie couleur + 260 € HT par trimestre (maintenance + cartouches) CREDIT ANNUEL : 60 000 copies NB et 8 000 copies couleur (budget annuel pris en charge par la commune de 1 968 € TTC)

Reconduit pour 2021 le budget 2020 avec une hausse de 1 € par élève pour les fournitures scolaires.

Délibération n° 2021-10 : Budget principal, Approbation du compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Page de résultats budgétaires du compte de gestion joint à la présente délibération.

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes	Résultat 2020	Résultat antérieur	Résultat cumulé 31.12.2020
SECTION Fonctionnement	693 511.07 €	846 616.28 €	+ 153 105.21€	+ 265 546.88 €	+ 418 652.09 €
SECTION Investissement	161 357.30 €	269 254.98€	+ 107 897.68 €	-128 014.40 €	- 20 116.72 €

Délibération n° 2021-11 : Budget principal, Approbation du compte administratif 2020

Sous la présidence de Mr Jean-Claude TONDU, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 dont les résultats sont conformes au compte de gestion :

chapitre D 011	Charges à caractère général	195 442.94 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	409 408.88 €
chapitre D 014	Atténuation de produits	9 553.21 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	67 641.12 €

chapitre D 66	Charges financières	10 174.92 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	1 290.00 €
	Total dépenses de fonctionnement	693 511.07 €
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	265 546.88 €
chapitre R 013	Atténuations de charges	3 948.31 €
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	65 642.18 €
chapitre R 73	Impôts et taxes	475 422.38 €
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	273 898.90 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	15 648.36 €
chapitre R 76	Produits financiers	13.00 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	12 043.15 €
	Total recettes de fonctionnement	1 112 163.16 €

chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	210 854.96 €
chapitre R 13	Subventions d'investissements	58 400.02 €
	Total recettes d'investissement	269 254.98 €
Chapitre D001	Solde d'exécution de la section d'investissement	128 014.40 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	31 793.09 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	5 332.11 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	124 232.10 €
	Total dépenses d'investissement	289 371.70 €

**Hors de la présence du Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Approuve le compte administratif 2020 détaillé par chapitres ci-dessus.

Délibération n° 2021-12: Budget principal, Affectation des résultats 2020

Vu l'état des restes à réaliser 2020: 51 188.66 € de dépenses et 45 000€ de recettes,

Etant donné le besoin de financement de la section d'investissement de 26 305.38 €,

Après avoir adopté le compte de gestion et le compte administratif 2020, il est proposé d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisés » la somme de	26 305.38 €
---	-------------

(Ecritures comptables :

Recette d'investissement 1068 Capitalisation fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : + 26 305.38€,

Dépense d'investissement 001 déficit reporté - 20 116.72€

Recettes de fonctionnement 002 excédent reporté : + 418 652.09 - 26 305.38 € = 392 346.71 €)

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Affecte les résultats budgétaires de l'exercice 2020 au budget 2021 comme décrit ci-dessus.

Délibération n° 2021-13: Budget annexe assainissement, Approbation du compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Page de résultats budgétaires du compte de gestion joint à la présente délibération.

BUDGET annexe assainissement HT	Dépenses	Recettes	Résultat 2020	Résultat antérieur	Résultat cumulé 31.12.2020
SECTION Fonctionnement	38 983.01	45 537.38	+ 6 554.37	0	+ 6 554.37
SECTION Investissement	29 317.27	31 731.14	+ 2 413.87	- 80 706.86	-78 292.99

**Délibération n° 2021-14 : Budget annexe assainissement,
Approbation du compte administratif 2020 (HT)**

Sous la présidence de Mr Jean-Claude TONDU, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 dont les résultats sont conformes au compte de gestion :

chapitre D 011	Charges à caractère général	5 928.70 €
chapitre D 012	Charges de personnel	4 991.18 €
chapitre D 014	Atténuations de produits	1 949.00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 104.17 €
chapitre D 66	Charges financières	3 009.96 €
	Total dépenses de fonctionnement	38 983.01 €

chapitre R 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 227.43 €
chapitre R 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	32 308.98 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	0.97 €
	Total recettes de fonctionnement	45 537.38 €

Chapitre D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	80 706.86 €
chapitre D 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 227.43 €
chapitre D 16	Dotations, fonds divers et réserves	15 916.84 €
chapitre D 21	Immobilisations incorporelles	173.00 €
	Total dépenses d'investissement	110 024.13 €
chapitre R 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 104.17 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	8 626.97 €
	Total recettes d'investissement	31 731.14 €

**Hors de la présence du Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Approuve le compte administratif 2020 détaillé par chapitres ci-dessus.

Délibération n° 2021-15 : Budget annexe assainissement, Affectation des résultats 2020

Vu l'état des restes à réaliser 2020: 28 902.22 € de dépenses et 24 000 € de recettes,

Etant donné le besoin de financement de la section d'investissement de 83 195.21 €,

Après avoir adopté le compte de gestion et le compte administratif 2020, il est proposé d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	6 554.37 €
--	------------

(Recettes d'investissement 1068 Capitalisation fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : + 6 554.37 €,

Dépenses d'investissement 001 déficit reporté - 78 292.99 €

Recettes de fonctionnement 002 excédent reporté : 0 €)

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Affecte les résultats budgétaires de l'exercice 2020 au budget 2021 comme décrit ci-dessus.

Projets communaux 2021:

BUDGET PRINCIPAL

TRAVAUX	DEPENSES	RECETTES
VOIRIE RD 948 / croix rouge et prés bouchets	RAR 2020 51 188.66 € TTC Travaux voirie RD 948 / Croix Rouge = 49 149.62 € TTC (compte 2152) MO travaux voirie RD 948 / Croix Rouge = 1559.04 €TC (compte 2152) Analyse de sols travaux voirie RD 948 / Croix Rouge 480 TTC (compte 2152)	4 937 € redevance des mines reçu le 03.12.2020, 7 005 € amendes de police reçues le 03.12.2020 / reliquat crédits d'Etat 2020 + répartition fléchée crédits d'Etat 2021 : 16 000 € à venir
Vente terrains		RAR 2020 45 000 € (compte 2115)
RENOVATION EGLISE	31 560.80 € TTC	En attente réponses demandes subventions département et ETAT DSIL 25248 €
BORNES INCENDIE	20 100 € TTC	En attente réponses demandes subventions département et ETAT DETR 16 080 €
VIDEOSURVEILLANCE	47 690.40 € TTC	En attente réponses demande subvention ETAT 8305.50 €
Achat terrains longeant fausse rivière	2 000 € TTC	
Extension réseau public électricité Croix rouge	5 640 € TTC	
Matériel informatique : 2 ordinateurs portables	1 000 €	
Budget investissement école année 2021	600 €	
mise en sécurité et amélioration des ateliers municipaux :	*cuve à fioul GNR (obligation depuis 2011) avec bac de rétention * apprentis de rangement extérieur *box de stockage * mise en conformité sanitaires 12 000 €	
TOTAL	171 779.86 €	Acquis 61 000 € En attente 49 633.50 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées	RAR 2020 28 908.22 € HT (compte 203)	RAR 2020 Subventionné à hauteur de 24 000 € par le département et l'agence de l'eau (compte 131)
Réparation système hydraulique STEP	5 000 €	
TOTAL	33 908.22 € HT	24 000 €

Analyse financière projection 2021 du budget principal

Fonctionnement DÉPENSES			Investissement DÉPENSES	
Charges à caractère général	200 000	26,52%	Restes à réaliser 2020	51 200
Charge de personnel	415 000	55,03%	Remboursement capital des emprunts	32 900
Autres charge de gestion courante	67 800	8,99%	Investissements 2021	120 600
Attribution de compensation CCL	12 200	1,62%	Écritures patrimoniale	45 000
Remboursement Intérêt des emprunts	9 100	1,21%	Déficit d'investissement reporté	20 100
Dépenses imprévues	20000 + 30000	6,63%		
Total	754 100		Total	269 800
Fonctionnement RECETTES			Investissement RECETTES	
Résultat de fonctionnement reporté	392 400	31,66%	Vente terrain	45 000
Produits des services	90 000	7,26%	FCTVA	15 000
Impôts et taxes	483 300	38,99%	Taxe d'aménagement	15 000
Dotations	258 700	20,87%	Virement de section de fonctionnement	26 300
Revenus des immeubles	15 000	1,21%	Subventions acquises	16 000
			Subventions demandées non acquises	49 600
			Écritures patrimoniale	45 000
Total	1 239 400		Total	211 900
Résultat cumulé à fin 2021	485 300		Résultat cumulé à fin 2021	-57 900
Résultat de 2021	92 900		Résultat cumulé F+I à fin 2021	427 400

Délibération n° 2021-16 : Budget principal, adoption du budget primitif 2021

Budget primitif voté en équilibre sur chaque section, détail par chapitres :

chapitre D 011	Charges à caractère général	200 000.00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	415 000.00 €
chapitre D 014	Atténuation de produits	12 200.00 €
chapitre D 022	Dépenses imprévues	50 000.00 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	482 261.71 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	67 800.00 €
chapitre D 66	Charges financières	9 100.00 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	3 000.00 €
	Total dépenses de fonctionnement	1 239 361.71 €

chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	392 346.71 €
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	90 000.00 €
chapitre R 73	impôts et taxes	483 300.00 €
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	258 700.00 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	15 000.00 €
chapitre R 76	Produits financiers	15.00 €

	Total recettes de fonctionnement		1 239 361.71 €
--	---	--	-----------------------

chapitre D 001	Solde d'exécution de la section reporté		20 116.72 €
chapitre D 041	Opérations patrimoines		45 882.64 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées		32 878.24 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles		5 000.00 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	51 188.66 €	539 983.47€
	Total dépenses d'investissement		695 049.73 €

chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement		482 261.71 €
chapitre R 041	Opérations patrimoines		45 882.64€
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves		56 305.38 €
chapitre R 13	Subventions d'investissement		65 600.00 €
chapitre R 21	Immobilisations corporelles	45 000.00 €	
	Total recettes d'investissement		695 049.73 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Adopte le budget primitif 2021 du Budget principal détaillé ci-dessus.

Délibération n° 2021-17: Budget annexe assainissement, Approbation du budget primitif 2021 (HT)

Budget primitif voté en équilibre sur chaque section, détail par chapitres :

chapitre D 011	Charges à caractère général		5 050.00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés		5 000.00 €
chapitre D 014	Atténuation de produits		2 037.00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		23 138.77 €
chapitre D 042	Autres charges de gestion courante		100.00 €
chapitre D 66	Charges financières		2 463.84 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles		500.00 €
	Total dépenses de fonctionnement		38 289.61 €
chapitre R 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		13 227.42 €
chapitre R 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		25 062.19 €
	Total recettes de fonctionnement		38 289.61 €

chapitre R 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		23 138.77 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves		6 554.37 €
Chapitre R 13	Subventions d'investissement	24 000.00 €	
chapitre R 16	Emprunts		93 198.45 €
	Total recettes d'investissement		146 891.59 €

chapitre D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		78 292.99 €
chapitre D 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		13 227.42 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées		16 442.96 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	28 908.22 €	
chapitre D 21	Immobilisations corporelles		10 000.00 €
	Total dépenses d'investissement		146 891.59 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Adopte le budget primitif 2021 du budget annexe assainissement détaillé ci-dessus.

Délibération 2021- 18 : Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Vu le tableau des effectifs du personnel communal adopté par délibération 2020-50 du 03.09.2020 :

Filière	Grade	Emploi	Temps de Travail	Effectif	
				Emploi permanent (titulaires et contractuels)	Emploi non permanent (contractuels)
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Responsable des services communaux	35/35 ^{ème}	1	
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Agent d'accueil administratif	35/35 ^{ème}	1	
Technique	Agent de maîtrise	Coordinateur services techniques « Bâtiments, espaces verts, voirie »	35/35 ^{ème}	1	
	Adjoint Technique	Agent des services techniques « Bâtiments, espaces verts, voirie »	35/35 ^{ème}	1	
	Adjoint Technique	Agent des services techniques « Bâtiments, espaces verts, voirie »	35/35 ^{ème}	1	
	Adjoint Technique	Cuisinier scolaire	35/35 ^{ème}	1	
	Adjoint Technique	Aide cuisine et agent d'entretien des locaux	35/35 ^{ème}	1	
	Adjoint Technique	Agent d'entretien des locaux	21/35 ^{ème}	1	
Filière médico-sociale	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM + Animation accueil périscolaire et centre de loisirs	35/35 ^{ème}	1	
Animation	Adjoint d'animation	Responsable accueil périscolaire + Animation centre de loisirs.	35/35 ^{ème}	1	
	Adjoint d'animation	ATSEM + Animation centre de loisirs.	35/35 ^{ème}	1	
	Cui (contrat aidé 26.08.2020)	Animation accueil périscolaire,	20/35 ^{ème}		1

	au 06.07.2021- aide de l'Etat à hauteur de 40% sur 20h)	ATSEM			
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Intervention musicale auprès des élèves élémentaires	2.5/20 ^{ème}	1	

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un poste d'adjoint technique pour l'emploi d'agent des services techniques « Bâtiments, espaces verts, voirie » sera vacant pour une durée de 5 ans à compter du 24.03.2021, l'agent ayant sollicité une disponibilité. L'agent sera remplacé par un contractuel du 1^{er} avril au 30 septembre 2021.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que l'agent en poste sur l'emploi de coordinateur services techniques « Bâtiments, espaces verts, voirie » est admis en retraite le 01.04.2021.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Décide :

- de supprimer le poste permanent d'agent de maîtrise (à compter du 01/07/2021 pour tenir compte de l'avis du comité technique du centre de gestion du Loiret du 10.06.2021) et de créer à compter du 01.04.2021 un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

- afin d'assurer la continuité des services, de recruter l'agent partant en retraite par le biais d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité du 1^{er} au 30 avril 2021 à hauteur 17.5/35^{ème} sur le grade d'agent de maîtrise échelon 8.

Délibération 2021- 19 : Demande de subvention programme LEADER / Manifestation « Esprits de la Forêt » 15 et 16 mai 2021

Etant entendu la Manifestation « Esprits de la Forêt » programmée les 15 et 16 mai 2021

PROGRAMME :

- samedi après-midi : exposition ludique + conte en musique à la salle des fêtes
- dimanche en forêt : élection du Prix du Grand Chêne , défilé de marottes créées à l'école par une plasticienne, activités d'accro-branche, accès à différents stands : bonsaïs, club du balbuzard, Loiret-Nature-Environnement, Ateliers de Sculptures sur bois...., ateliers créatifs avec le soutien de la Fraternelle, promenades avec un garde forestier et un intervenant de Loiret Nature Environnement, conte musical .

Etant exposé le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Fonctionnement	6 469	Subventions publiques	
Atelier Animation	2 600	Conseil Régional	
Animation Musiciens Conteurs (3) 10 mai	950	Conseil Départemental	
Atelier découverte Loiret Nature Environnement	375	Autre :	
Atelier Grimpe	2 300		
Conteuse 9 mai	250	Aide LEADER (FEADER)	5 750
Exposition le Petit Chaperon Rouge	744	Mécénat	150
Banquet forestier	350		
Goûter	200		

Coût technique	1 734	Autofinancement	3 603
Location toilettes sèches	534	Buvette	
Sonorisation	500		
Communication	400		
Affiches- Flyers	300		
TOTAL	9 503	TOTAL	9 503

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- 1- Approuve ce projet culturel,**
- 2- Adopte le plan de financement exposé,**
- 3- Sollicite une aide européenne du programme LEADER auprès du GAL Forêt d'Orléans Loire Sologne d'un montant de 5 750 €**
- 4- Autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents à cette manifestation et à cette demande de financement.**

Délibération 2021- 20 : Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

L'Etat lance un appel à projets 2021 de socle numérique pour les écoles élémentaires visant à généraliser le numérique éducatif (dossier à transmettre au plus tard le 31.03.2021).

Deux volets :

- volet équipement : financement jusqu'à 70 % pour une dépense comprise entre 3 500 et 200 000 € HT dans la limite de 3500 € HT par classe.
- volet services et ressources numériques : financement jusqu'à 50 % pour une dépense maximum de 20 € par élève

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Décide de solliciter ce fond:

VOLET 1 pour l'acquisition pour 2 classes :

- 1 Pc portable écran 17pouces avec carte graphique pour traiter image et mise en page, processeur i5 ou I7, 16go de mémoire, disque dur rapide de 500go mini Microsoft Windows 10 pro et Suite office Word Excel Powerpoint**
- 1 pc portable à usage standard courrier et internet de bonne facture écran 15pouces minimum, W10 et suite office**
- 1 vidéoprojecteur**

DEVIS PROMOSOFT INFORMATIQUE du 11.03.2021 pour un montant HT de 4 039.20 €

VOLET 2

- pour un montant de services et ressources numériques de 20 € par élève pour une classe de 21 élèves soit un montant global de 420 €**

Délibération 2021- 21 : Adhésion au Groupement d'intérêt public RECIA

Pour se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur relative à la protection des données, le conseil municipal a décidé, par délibération 2019-57 du 15.10.2019, de mutualiser, à compter du 01.01.2020, sous couvert de la communauté de communes des Loges (CCL) l'adhésion à l'offre « Délégué à la protection des données » proposée par le GIP Recia.

Il s'avère que la collectivité doit adhérer à titre individuel à cet organisme pour pouvoir bénéficier de cette prestation. Cout annuel : 950 € la 1^{ère} année puis 750 € les années suivantes.

En parallèle, la CCL prend en charge pour ses communes membres l'offre E-Administration (regroupant parapheur électronique, email sécurisé, dématérialisation de la transmission en préfecture des actes soumis au contrôle de légalité, salle virtuelle des marchés publics, dématérialisation des convocation élu) proposée par le GIP Recia.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Fait le choix d'adhérer au Groupement d'intérêt public RECIA afin de bénéficier de la prestation « Délégué à la protection des données »

Confirme la décision du 26.05.2020 de désigner comme représentants auprès de cet organisme F.BONDUEL, titulaire, JC TONDU, suppléant.

Extension du réseau public d'électricité

Dans le cadre d'un certificat d'urbanisme préalable à la vente et division de terrains, la collectivité risque d'être sollicitée pour créer une extension du réseau public de distribution d'électricité sur une longueur de 200 mètres rue de la Croix Rouge. Cette extension de réseau est estimée par ENEDIS à 4700 €HT.

Dans le cadre d'un permis d'aménager pour la construction de 5 logement sociaux et 8 lots à bâtir derrière l'Eglise, un renforcement du réseau public de distribution d'électricité est nécessaire. La collectivité a pris rendez-vous avec ENEDIS afin d'obtenir le chiffrage de ces travaux.

Divers :

Mme le Maire informe l'assemblée que le logement communal situé 14 rue de la Mairie sera de nouveau occupé à compter du 1^{er} avril 2021.

Réunion en ligne PLAN CLIMAT le 25.03.2021 menée par le PETR Foret d'Orléans Loire Sologne à destination des habitants.

Réunion projet de territoire communautaire à destination des élus le 19 avril 2021.

Prochain conseil municipal le jeudi 22 avril 2021

La séance est close à 23h15.

Compte-rendu affiché en Mairie le 1^{er} avril 2021.

Christian TOUSSAINT.